

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 15 FEVRIER 2005  
- SEANCE ORDINAIRE

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mardi 15 février 2005 à 9h30 à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

**Étaient Présents :**

- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

**Étaient excusés :**

- M. Michel GABILLARD, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- M. Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique

**Assistaient également à la séance :**

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Mr Dominique BLONDEAU Représentant le Payeur Départemental

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

**Conseil d'administration**

**du 15/02/2005**

**I-Questions administratives et de personnel**

**1 – Modifications d'emplois**

**B – Emploi permanent de l'unité « Politique Territoriale de Bassin »**

Il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à la transformation de l'emploi de secrétaire de l'unité « Politique Territoriale de Bassin » dans les conditions suivantes :

<b>SECRETAIRE</b>	
<b>Nature des fonctions</b>	Secrétariat de l'unité « Politique Territoriale de Bassin »
<b>Niveau de recrutement</b>	Catégorie C – Agent administratif qualifié
<b>Niveau de rémunération</b>	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
<b>Période de recrutement</b>	1 <sup>er</sup> avril 2005

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide la transformation du poste dans les conditions proposées
- charge le Président d'accomplir toutes formalités et signer toutes pièces afférentes

**Pour Extrait Conforme  
LE PRESIDENT**

**Y. MAHE**

